



RÈGLEMENT

TOURNOI VÉTÉRANS 2018

1. Le tournoi a lieu sur la patinoire régionale de Delémont. Il est disputé entre 4 équipes.
2. Chaque équipe doit inscrire au **minimum 10 joueurs et un gardien**.
L'âge minimum est de **30 ans**. Aucun joueur **ne doit être licencié** auprès de la ligue suisse de hockey sur glace.
3. Un joueur est qualifié avec l'équipe avec laquelle il commence le tournoi, il ne peut jouer dans une autre équipe.
4. La finance d'inscription est de CHF 250.- par équipe, payable avant le premier match. Elle donne droit au souper pour 17 personnes, les boissons ne sont pas comprises.
5. Chaque équipe dispute 3 matches de poule, d'une durée de 20 minutes. Le classement se fera au nombre de points, confrontation directe, goal-average.
Suivront les finales pour le classement. En premier, la petite finale, le 4^e contre le 3^e. Et la finale entre le 1^{er} et le 2^e pour la victoire.
Ces deux finales se déroulent également sur 20 minutes. En cas d'égalité, une série de 5 penalties sera faite. En cas d'égalité, une série à la mort subite suivra.
7. Seuls les règlements de la LSHG actuellement en vigueur sont admis. Les **charges** et les **Slap shot** sont interdits et seront **sanctionnés**.
8. Tout comportement antisportif (non digne de l'esprit "vétérans") sera **sanctionné** par la **disqualification** du joueur, et selon la gravité, l'équipe peut-être disqualifiée.
9. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident et de vol. Les équipes se déplacent par leurs propres moyens et à leurs frais.
10. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, selon les conditions du tournoi, ce règlement dans un but d'équité et de sportivité uniquement.
11. Après le tournoi, proclamation des résultats, distribution des prix, fair-play, tombola, souper et partie amicale.

Delémont, le 10 novembre 2017

L'organisateur :

HC Delémont vétérans
Par son comité